

Nom
Adresse
Ville
Code postal

Numéro du client :
Raison sociale :
Code d'authentification :

Remplissez vous-même ce document. Ces informations sont essentielles pour la transmission de vos données financières de l'année 2010, au plus tard le 30 septembre 2011.

A. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Au cours de votre exercice financier se terminant en 2010, votre entreprise a-t-elle été touchée par un événement catastrophique?

Non

Si oui, cette catastrophe a-t-elle affecté :

⇒ Les unités productives (la capacité de production)?

Si oui, veuillez cocher la nature de la catastrophe, nommer la ou les productions touchées et expliquer brièvement :

- Impossibilité d'ensemencer pour cause climatique
- Incendie
- Diminution importante de votre production, incluant, ou non, un arrêt prolongé de celle-ci, à cause d'une maladie de votre cheptel
- Mortalité importante (animale ou végétale)

Production(s) : _____

Explications : _____

⇒ Les revenus ou les dépenses?

Si oui, veuillez cocher la nature de la catastrophe, nommer la ou les productions touchées et expliquer brièvement :

- Baisse importante des prix des denrées produites
- Baisse importante des rendements
- Hausse importante des coûts de production

Production(s) : _____

Explications : _____

2. Est-ce que votre entreprise a modifié son statut juridique au cours des exercices financiers se terminant en 2010 ou en 2011?

Non

Si oui, veuillez cocher l'année ou les années où il y a eu modification de statut juridique : 2010 2011

3. Est-ce que vous avez cessé toutes vos activités agricoles au cours de l'exercice financier se terminant en 2010?

Non

Si oui, veuillez indiquer la date de fin de vos activités agricoles : _____

4. Si vous produisez dans une autre province que le Québec, veuillez déclarer au tableau suivant vos revenus (incluant la variation d'inventaire) de produits agricoles provenant de la production réalisée dans cette ou ces autres provinces, pour l'(les) exercice(s) financier(s) se terminant en 2010.

Nom de la province	Exercice(s) financier(s) terminé(s) en 2010			
	Revenus en \$		Autre exercice financier, le cas échéant ¹ Revenus en \$	
	Hors gestion de l'offre	Sous gestion de l'offre	Hors gestion de l'offre	Sous gestion de l'offre

5. Parmi les grains suivants produits par votre entreprise au cours de l'exercice financier se terminant en 2010, cochez ceux qui ont été consommés en tout ou en partie par les animaux de votre entreprise :

Avoine Blé Blé panifiable Fève soja Maïs Orge

6. Veuillez répartir votre masse salariale totale entre les parties relatives aux salaires versés à des personnes avec lien de dépendance et sans lien de dépendance au cours de(s) l'exercice(s) financier(s) se terminant en 2010.

Les salaires versés aux membres de la famille et aux actionnaires ou aux sociétaires de votre société sont des salaires versés à des personnes avec lien de dépendance. Pour de plus amples renseignements concernant le lien de dépendance, vous référer au *Manuel du programme*, disponible sur Internet ou sur demande auprès du centre de services de votre région.

Masse salariale	Exercice(s) financier(s) terminé(s) en 2010	
	(en \$)	Autre exercice financier s'il y a lieu ¹ (en \$)
Avec lien de dépendance		
Sans lien de dépendance		
Total		

B. UNITÉS PRODUCTIVES

Dans le cadre de votre participation à Agri-stabilité, vous devez remplir le tableau des unités productives de votre entreprise pour l'exercice financier se terminant en 2010. Le nombre d'unités productives permet d'ajuster les marges de production des années de référence en fonction de la capacité de production de votre entreprise.

À titre de référence, vous trouverez, dans le tableau, les unités productives de la dernière année de participation où vous nous avez transmis vos données financières. Ces dernières peuvent vous aider à remplir ce tableau pour l'année de participation 2010.

De plus, nous avons indiqué les unités productives inscrites à vos dossiers d'assurance récolte et d'assurance stabilisation pour l'année de participation 2010. Elles peuvent différer de celles apparaissant sur vos certificats d'assurance récolte ou vos fiches de paiement en assurance stabilisation. En effet, elles ont été établies en fonction de la période de douze mois suivant la fin de votre exercice financier se terminant en 2009 et non de la période couverte par l'année d'assurance. Vos unités productives pourraient faire l'objet d'un ajustement en fonction de la période couverte par votre exercice financier, selon votre déclaration de l'année 2010.

Pour les productions déjà consignées, veuillez inscrire les unités productives dans les espaces laissés en blanc. Inscrivez également celles relatives à toute autre production de votre entreprise. Vous devez inscrire toutes ces données en fonction de la période couverte par l'exercice financier se terminant en 2010. Si vous manquez d'espace dans le tableau, joignez une annexe contenant le même type d'information.

Pour déclarer l'ensemble des unités productives de votre entreprise en fonction de votre exercice financier, consultez le *Guide de déclaration des unités productives* joint à cet envoi.

¹ Si deux exercices financiers se sont terminés au cours de l'année 2010, veuillez utiliser cette colonne pour inscrire l'information demandée concernant l'exercice financier correspondant à la période inférieure à douze mois. Si cette situation s'applique à vous, veuillez utiliser la colonne située à l'extrême droite du tableau de la page suivante lorsque vous déclarerez le nombre d'unités productives de votre entreprise pour cette période.

Avis aux participants

La Financière agricole du Québec (FADQ) s'engage à traiter en toute confidentialité les renseignements obtenus pour la gestion d'Agri-stabilité, d'Agri-investissement ou d'Agri-Québec, et ce, selon les dispositions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1). Des données pourront cependant être utilisées dans le cadre de l'administration de l'ensemble des programmes de La Financière agricole et de ceux dont elle est mandataire.

Toutefois, en sa qualité d'administratrice d'Agri-stabilité et d'Agri-investissement, La Financière agricole du Québec tient à vous aviser qu'en vous inscrivant à ces programmes vous consentez à ce que tout renseignement soit communiqué au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à des fins de vérification, d'analyse, d'évaluation, d'élaboration de programmes et pour le versement de paiements relatifs à d'autres programmes.

De même, sous réserve d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information, La Financière agricole du Québec vous avise qu'elle pourra, dans le cadre d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, échanger des renseignements nécessaires à la gestion de votre dossier.

D'autre part, des modalités particulières s'appliquent si vous participez au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles du Québec (ASRA). Conformément à ce programme, les montants des paiements auxquels vous avez droit, en vertu de votre participation à Agri-stabilité, seront pris en compte dans le calcul de vos compensations d'assurance stabilisation. Par conséquent, toute somme versée en trop par l'ASRA sera prélevée à même ces montants.

De plus, dans le cadre de votre participation à Agri-stabilité, à Agri-investissement ou à Agri-Québec, vous pouvez faire l'objet d'une vérification avant ou après le versement d'un paiement par La Financière agricole du Québec. Veuillez noter également que tout renseignement obtenu en vertu de votre participation à ces programmes pourra être communiqué par La Financière agricole du Québec à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Enfin, conformément à la Loi sur le Parlement du Canada, aucun député ne peut tirer un avantage financier découlant des contributions du Canada versées en vertu d'Agri-stabilité. Les députés de l'Assemblée nationale du Québec, les anciens titulaires de charges publiques fédérales et les anciens fonctionnaires fédéraux doivent se conformer aux lignes directrices en vigueur sur les conflits d'intérêts.

Participation aux programmes

L'entreprise agricole qui désire participer aux programmes doit transmettre, à La Financière agricole, les renseignements contenus dans ce formulaire. Ce document contient, entre autres, le numéro d'identification et le code d'authentification de l'entreprise attribués par La Financière agricole du Québec. Si l'entreprise agricole choisit de transmettre ses données financières par l'intermédiaire d'un préparateur accrédité de données, ces renseignements lui donnent accès au dossier de l'entreprise et lui permettent de traiter et de transmettre les données nécessaires à la participation à Agri-stabilité, à Agri-investissement ou à Agri-Québec.

En participant aux programmes, l'entreprise doit :

- respecter les conditions d'admissibilité présentées dans les *Manuels du programme*;
- transmettre, à La Financière agricole, les données financières de l'année de participation 2010 qui ont fait l'objet d'une déclaration de revenus (ou de pertes) aux fins de l'imposition;
- s'assurer que les renseignements fournis dans le présent document sont exacts et complets;
- transmettre, sur demande, à La Financière agricole du Québec, tout renseignement nécessaire à l'administration du programme, notamment les données fiscales et les pièces justificatives appuyant les montants des revenus et des dépenses figurant dans les états financiers;
- conserver les documents appuyant sa participation pour une période de six ans.